

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit juin, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 04 juillet 2019 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Le Maire,

Compte rendu de la séance du jeudi 04 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre juillet, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Monsieur MARTINEZ Pierre, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Madame PLATEL Christelle, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur ROUSSEL Stéphane, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: Franck DEWYNTER par Marie-Christine LABORIE

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame MICHAUD Fanny

Ordre du Jour

1/ Délibérations :

- DECISION MODIFICATIVE N° 2019-01
- DECISION MODIFICATIVE N° 2019-02
- ACCEPTATION DON DE L'ASSOCIATION "ENTRE 2 FÊTES"
- GRATIFICATION STAGIAIRE SERVICE TECHNIQUE

2/ Comptes rendus des syndicats et commissions

- SIRP
- CAB
- CdC Chemin de randonnée
- 14 juillet

3/ Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil:

- **Décision modificative n° 2019 01 (190704 01)**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2017 et 2018 le remboursement de l'avance remboursable du SDEEG pour l'éclairage Public dans le cadre de la CAB a été imputée à tort au compte 2152 sur les budgets des exercices 2017 et 2018, il est nécessaire de régulariser ces remboursements au compte 168758 par une ouverture de crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
168758-00	DETTES - AUTRES	12 289.36	
2152-15002	INSTALLATION DE VOIRIE		12 289.36
TOTAL :		12 289.36	12 289.36

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette régularisation de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- **DECISION MODIFICATIVE N°2019-02 (190704 02)**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur d'imputation de l'avance remboursable du SDEEG pour les travaux d'éclairage public a été constatée sur le budget de l'exercice 2019, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152-15002	Installation de voirie	- 6 144.68	
168758-00	Dettes - Autres	6 144.68	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- **Gratification stagiaire service technique (190704 04)**

Monsieur le Maire fait part à son conseil de l'accueil d'un jeune stagiaire au service technique. Une convention de stage a été signée avec la MFR de l'Entre Deux Mers de la Sauve. Ce jeune stagiaire est très actif, il a effectué un travail exemplaire.

Monsieur le Maire propose à son conseil de lui accorder une gratification exceptionnelle de 100 € pour les 2 semaines de stage.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette gratification exceptionnelle.

- **Acception don association Entre deux Fêtes (190704 03)**

Monsieur le Maire informe le conseil de la dissolution de l'association "Entre Deux Fêtes" et donne lecture du Procès-verbal.

Pour la clôture, l'association "Entre Deux Fêtes" fait un don du solde de ses comptes à la commune soit la somme de 959.49 €.

2/ Commissions et syndicats

SIRP : Monsieur le Maire donne le compte rendu du dernier conseil des écoles et précise qu'une réunion avec le fournisseur de la restauration scolaire, société API, et les parents d'élèves aura lieu le lundi 16 septembre à 18h.

CAB : Monsieur le Maire informe le conseil que la réception des travaux de la CAB (Convention d'Aménagement de Bourg) aura lieu le vendredi 6 septembre à 17h30 en présence du Président du Département, de Monsieur le Sous-Préfet, des Conseillers départementaux du Canton, du Président du Syndicat d'électricité.

Cette réception sera suivie d'un apéritif dinatoire.

Perception : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle Trésorière, Madame Karine Bénédetto, a pris ses fonctions à la trésorerie de Rauzan, elle prend la succession de Monsieur Sutter.

Une réunion aura lieu cet après-midi avec la nouvelle Trésorière sur le regroupement des perceptions en gironde.

JUDO : L'association YOGA est à la recherche d'une salle, une proposition de location pour l'utilisation de la salle du Judo leur a été faite moyennant la somme 70 € par mois.

CDC Castillon Pujols : Concernant les Chemins de Randonnées, le département a donné cette compétence à la CDC.

Les chemins de grandes randonnées restent au Département et les autres sont transférés à la CDC.

14 juillet : La cérémonie est prévue à 11h30, dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur.

Bâtiments : Le Multiservices et le bâtiment du judo ont été cambriolés dans la nuit du mercredi 3 juillet.

Médiathèques : Le responsable quitte la CDC. Une réunion doit être programmée avec le Président de la CDC pour l'avenir du pôle de Naujan.